

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inscription de l'espèce *Gazella dorcas* (gazelle dorcas) à l'Annexe I.

B. Auteur de la proposition

Algérie

C. Justificatif

Espèce menacée de disparition et endémique de l'Afrique du Nord.

1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Mammalia
- 1.2 Ordre: Artiodactyla
- 1.3 Famille: Bovidae
- 1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année: *Gazella dorcas* (Linnaeus, 1788)
- 1.5 Synonymes scientifiques: *Capra dorcas*, *Antilope kevella*, *Antilope corinna*, *Gazella lisabella*, *Antilope dorcas*, *Gazella littoralis*
- 1.6 Noms communs: français: gazelle dorcas, gazelle dorcade
anglais: Dorcas gazelle
espagnol: gazela dorcas
- 1.7 Numéros de code: ---

2. Vue d'ensemble

La gazelle dorcas se trouvait autrefois dans toute la région sahélo-saharienne, depuis l'Océan Atlantique jusqu'à la Mer Rouge, dans tout le Sinaï et le sud d'Israël, et de la Mer Méditerranée au sud du Sahel (Yom-Tov *et al.* 1995) L'information disponible confirme que, à l'exception des déserts hyper-arides et aux altitudes les plus élevées des massifs du Sahara Central, l'espèce était uniformément répartie et localement commune ou abondante dans toute cette zone (Whitaker 1896, Lavauden 1926b, Joleaud 1929).

La distribution de *Gazella dorcas* était légèrement en déclin (par fragmentation) dans le nord de l'Afrique depuis la fin du XIX^e siècle. Vers la moitié du XX^e siècle, elle avait disparu en grande partie de l'Atlas et des zones côtières de la Méditerranée, mais plus au sud, jusqu'au Sahel, la population

est restée relativement bien répartie. Durant les années 1950, 1960 et 1970, la chasse aux moyens de véhicules motorisés et, dans une moindre mesure, la dégradation et la disparition de l'habitat, ont eu un impact sévère sur l'espèce dans toute son aire. Bien que sa répartition générale soit restée intacte, les effectifs ont été fortement réduits (Dupuy 1967) – probablement de moitié (Dragesco-Joffe 1993) – et l'espèce a été éliminée dans des parties importantes de son aire et reste toujours menacée par la chasse illégale et la disparition de l'habitat par le surpâturage du bétail.

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique

La gazelle dorcas se trouvait autrefois dans toute la région sahélo-saharienne, depuis l'Océan Atlantique jusqu'à la Mer Rouge, dans tout le Sinai et le sud d'Israël, et de la Mer Méditerranée au sud du Sahel (Yom-Tov *et al.* 1995).

3.2 Habitat

La gazelle dorcas est une espèce des zones désertiques et subdésertiques.

3.3 Caractéristiques biologiques

Les gazelles dorcas vivent en groupes familiaux de deux à une quinzaine d'individus. Certaines hardes pouvant compter une soixantaine d'individus, voire davantage; la taille des groupes varie d'une région à l'autre.

Les mâles sont territoriaux, leur territoire étant le plus souvent marqué par des amas fécaux.

Les accouplements ont lieu généralement de septembre à décembre et les femelles gravides forment en général des troupes sans mâles. La gestation dure de 160 à 180 jours et les naissances ont lieu de mars à mai d'un seul petit par portée.

Si le faon meurt à la naissance ou pendant l'allaitement, la femelle entre à nouveau en œstrus et peut être à nouveau couverte, ce qui peut donner une deuxième naissance dans la même année.

La maturité sexuelle est atteinte vers l'âge de deux ans.

3.4 Caractéristiques morphologiques

C'est une petite gazelle à la robe fauve pâle et au ventre blanc. La limite entre la zone dorsale et ventrale est soulignée par une bande plus ou moins foncée sur les flancs. La croupe est blanche. La tête, de couleur claire, porte sur le chanfrein des marques médianes roux fauve ainsi qu'une ligne plus foncée allant de l'œil à la narine; entre les deux, une bande blanche s'étire de la lèvre supérieure à la base des cornes. Les cornes, présentes chez les deux sexes (celles des mâles sont plus longues et plus épaisses que celles des femelles), sont en forme de lyre, annelées, incurvées vers l'arrière et divergentes puis recourbées à l'intérieur avec des extrémités pointées vers le haut. De corps généralement plus massif, les mâles ont un cou plus fort que celui des femelles.

LC:	90 - 110 cm
LQ:	15 - 20 cm
H:	55 - 65 cm
Poids:	15 - 20 kg
Cornes:	25 - 38 cm

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

L'espèce joue un rôle important dans l'équilibre biologique de la région.

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

La gazelle dorcas occupe les habitats qui comprennent des oueds, des plateaux, des canyons, des plaines herbeuses, des déserts de sable et arides, des abords d'oasis, des ergs, des regs, des chotts, des sebkas et des dunes (Lavauden 1926c, Dupuy 1966, Osborn et Helmy 1980, Kacem *et al.* 1994). On la trouve depuis les plaines côtières et les dépressions du désert (Osborn et Helmy 1980) jusqu'à 2 000 mètres d'altitude dans les montagnes du Hoggar (Dupuy 1966 et elle éviterait les altitudes les plus élevées à l'intérieur des zones désertiques.

Les habitats ripariens boisés sont fréquemment utilisés durant la saison sèche, alors que les habitats plus ouverts, comme les piémonts caillouteux, le sont davantage en saison humide (Newby 1974, Grettenberger 1987).

4.2 Taille de la population

Bien que la répartition générale de la gazelle dorcas soit restée intacte, les effectifs ont été fortement réduits (Dupuy 1967) – probablement de moitié (Dragesco-Joffe 1993) – et l'espèce a été éliminée dans des parties importantes de son aire de répartition.

L'information la plus récente à propos de *Gazella dorcas* indique qu'elle se trouve encore dans tous les pays faisant partie de son aire, excepté au Sénégal. Cependant, elle est toujours menacée par la chasse illégale et la disparition de l'habitat par le surpâturage du bétail.

Autrefois très abondante dans toute son aire de répartition, l'espèce a été totalement décimée dans la plupart des régions et très réduite en effectifs dans les régions où elle s'est maintenue.

L'enquête menée par La Direction Générale des Forêts sur l'identification des aires de répartition des antilopes sahélo-sahariennes en Algérie et qui a débuté en Mars 2005 et continuera jusqu'à la fin 2008 a donné durant la période de 2005 à 2006 une estimation de 619 individus de gazelle dorcas répartie essentiellement dans les zones semi-arides et arides (sahariennes) du pays.

4.3 Structure de la population

Selon l'enquête citée ci-dessus, les populations de gazelle dorcas sont présentes dans 13 wilayas et 21 communes (2 wilayas de l'Atlas telliens et 5 wilayas du semi aride et 6 wilayas du climat aride).

4.4 Tendances de la population

Population dont le nombre a tendance à diminuer si des mesures de conservation et de protection de son habitat ne sont pas prises.

4.5 Tendances géographiques

Tendance des populations à occuper les zones semi-aride et sub-humides.

5. Menaces

Surtout le braconnage et le surpâturage du bétail des populations autochtones.

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

Néant.

6.2 Commerce licite

Néant.

6.3 Parties et produits commercialisés

Néant.

6.4 Commerce illicite

Néant.

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Néant.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

La loi N° 04-07 du 14 août 2004 relative à la chasse (Article 54-55-56-57 et 58).

L'Ordonnance N° 06-05 du 15 juillet 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition.

La gazelle dorcas est considérée comme espèce hautement protégée en Algérie.

7.2 Au plan international

Convention de Bonn: Annexe I, résolution 3, 2, 4.

Convention de Washington (CITES): Annexe III (Tunisie).

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

A l'échelle nationale, les populations de gazelle dorcas sont gérées par l'Administration chargée de la chasse (Direction Générale des Forêts) et à l'échelle régionale par les Conservations des forêts, les Parcs nationaux tel que le Parc National de l'Ahaggar dans la wilaya de Tamanrasset.

8.2 Surveillance continue de la population

Une enquête vient d'être lancée par la Direction Générale des Forêts sur l'identification des aires de répartition des antilopes sahélo-sahariennes qui a débuté en mars 2005 et continuera jusqu'à la fin 2008 dans le but de connaître les populations de gazelles existantes à l'échelle nationale, leurs habitats, et d'établir un plan national pour la gestion et la sauvegarde de ces populations d'antilopes.

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

Application de la CITES.

Application de la CMS.

8.3.2 Au plan interne

Par les gardes forestiers territorialement compétents.

8.4 Elevage en captivité

Station de reproduction de la gazelle dorcas et léptocère dans la wilaya d'El Bayadh gérée par l'Agence Nationale de la Nature (A.N.N).

Projet de création d'un centre national de reproduction en semi-captivité des antilopes sahélo-sahariennes à El Menea wilaya de Ghardaia.

8.5 Conservation de l'habitat

L'espèce se rencontre dans les aires protégées allant du sub-humide jusqu'à la frontière malienne. On la trouve dans les parcs nationaux tel que le Parc National de Belezma (26.500 ha), la réserve de chasse du Djebel Aissa (500 ha) et surtout dans les wilayas du sud (Tamanrasset et Adrar).

8.6 Mesures de sauvegarde

Projet PNUD/DGF sur la restauration et la protection des écosystèmes des zones arides dans la région de Taghit (w. de Bechar).

9. Information sur les espèces semblables

Zone de fusion entre gazelle de cuvier et gazelle dorcas comme le cas des wilayas de M'Sila, Naâma, Batna, Khenchela, Relizane et Sidi Bel Abbés dans les zones telliennes du pays.

10. Consultations

11. Remarques supplémentaires

12. Références

CMS Technical Series Publication N° 10, Antilopes Sahélo-Sahariennes (Statuts et Perspectives)
Edité par: Institut royal des Sciences naturelles de Belgique avec la collaboration de SCF – SSIG
(Novembre 2005).

L'enquête Nationale sur l'identification des aires de répartition des antilopes sahélo-sahariennes en Algérie lancée par La Direction Générale des Forêts (2005/2008).